

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 24 septembre 2020, d'agréer le fonds suivant :

FCPR INKADH

Fonds Commun de Placement à Risque
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Immeuble Green Center, Bloc D
2ème étage, Les Berges du Lac.

La société de gestion MAC PRIVATE MANAGEMENT et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 septembre 2020, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « FCPR INKADH » d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 50 000 parts de 1 000 dinars chacune.